Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260129-202601-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier à 20 H les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 19 janvier 2026 qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	GODET Pascal	BOTREL Marie-Claire
CAYET Laurette	RAULT Annie	GUILLEMOT Jean-Claude
LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc	YVART Didier
PELHATRE Michel	GUDEMARD Bruno	PICOUAYS Jacqueline
THOMAS François	BRIAND Marie	AMBROISE Fabienne
LEMAITRE Fabrice		

Absents Excusés :

Monsieur LUCAS Dominique pouvoir à Monsieur LEMAITRE Fabrice

Monsieur MAILLARD Rémi pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne

Madame BERNAY Marie-Hélène pouvoir à Madame RAULT Annie

Madame KERJEAN Nathalie

Madame LEMONNIER Rosanna

Président de séance : Madame LEBRETON Suzanne

Secrétaire de séance : LE PROVOST Guy

Membres en exercice : 21

Membres présents : 16

Membres votants :19

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 décembre 2025.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 11 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260129-202601-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

PERSONNEL

Question 1-2026-1

Création d'un poste d'ingénieur, modification du tableau des effectifs et attribution du régime indemnitaire.

Madame le Maire expose que suite à la mutation dans une autre collectivité du responsable des services techniques, une procédure de recrutement a été lancée. La personne retenue par le jury est titulaire de la fonction publique au grade des ingénieurs territoriaux.

De ce fait, il vous est demandé de supprimer le grade de Technicien catégorie B, de créer un poste d'Ingénieur catégorie A, à temps complet, de modifier le tableau des effectifs et d'ajouter à la délibération cadre du régime indemnitaire le cadre d'emplois des ingénieurs.

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel :

Cadre d'emplois	Groupes de fonctions	Plafond annuel	
		IFSE (agents non logés)	CIA
Ingénieur en chef Arrêté du 14.02.2019	Groupe 1	57 120 €	10 080 €
	Groupe 2	49 980 €	8 820 €
	Groupe 3	46 920 €	8 280 €
	Groupe 4	42 330 €	7 470 €
Ingénieurs Arrêté du 05.11.2021	Groupe 1	46 920 €	8 280 €
	Groupe 2	40 290 €	7 110 €
	Groupe 3	36 000 €	6 350 €
	Groupe 4	31 450 €	5 550 €

- Groupe 1 : encadrement, coordination, pilotage, conception.
- Groupe 2 : technicité, expertise, expérience, qualification, encadrement.
- Groupe 3 : Missions de conception, d'expertise et d'études, conduite de projets, encadrement.
- Groupe 4 : Encadrement, conduite de projet.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260129-202601-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

Tableau des effectifs :

Poste permanent :

GRADES ET EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
SECTEUR ADMINISTRATIF		**4**		
Rédacteur principal 1° classe	B	1	1	
Adjoint administratif principal 1ère C	C	2	2	
Adjoint administratif	C	1		1 =17.50 h
SECTEUR TECHNIQUE		**14**		
Ingénieur	A	1	1	
Agent de Maitrise	C	2	2	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	3	1	1= 34.21 h 1= 31.73 h
Adjoint technique	C	8	4	1= 22.74 h 1= 32.76 h 1= 32.99 h 1= 22.94 h

Poste contractuel :

TECHNIQUE		**1**		
Apprentissage	C	1	1	
ADMINISTRATIF		**1**		
Chargé de projet en aménagement du territoire - contractuel	A	1	1	

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260129-202601-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide la création d'un poste au grade des ingénieurs territoriaux à temps complet et de supprimer le grade de technicien territoriaux à temps complet.
- Approuve le tableau des effectifs ci-dessus.
- Décide d'ajouter à la délibération 2018-53 cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel le cadre d'emploi des ingénieurs comme indiqué ci-dessus.

Pour 19

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON

Secrétaire de séance,

Guy LE PROVOST

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr